



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-220-31

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2026, le Règlement numéro VM-220-31, modifiant le Règlement numéro VM-220 établissant la tarification des services municipaux.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-et-unième (21^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate